

ACTIVITÉS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Réorganisation des travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail

13.1 A. Constable présente SC-CAMLR-XXIV/BG/30, dernière version des propositions visant à rationaliser les travaux du Comité scientifique par la réorganisation de divers aspects ayant trait à la nature, au fonctionnement et aux programmes de travail de ses groupes subsidiaires. Les versions précédentes ont fait l'objet de discussions approfondies aux réunions du WG-EMM (annexe 4, paragraphes 7.21 à 7.28) et du WG-FSA (annexe 5, paragraphes 4.15 à 4.27). En présentant son document, A. Constable note les faits suivants :

- i) divers facteurs affectent les travaux du Comité scientifique, dont :
 - a) un programme de travail de plus en plus chargé pour les groupes de travail ;
 - b) les attentes toujours plus grandes et les travaux de plus en plus lourds que doit entreprendre le WG-FSA-SAM pendant sa semaine de réunion ;
 - c) la nécessité d'attirer de nouveaux membres aux groupes de travail ;
 - d) la nécessité d'accorder assez de temps au nombre croissant d'initiatives mondiales, notamment dans le domaine de la conservation de la biodiversité de la haute mer ;
- ii) dans les travaux du Comité scientifique, deux thèmes de travaux primordiaux ont fait l'objet des discussions du Symposium CCAMLR 2005 à Valdivia, au Chili :
 - a) la mise en place d'une approche écosystémique de la gestion des pêcheries de krill, de légine et de poisson des glaces, y compris la révision des règles de décision utilisées pour toutes les pêcheries, afin de garantir que leur formulation est fondée sur la dernière théorie sur les effets écosystémiques de la pêche sur les espèces visées telles que les grands prédateurs ;
 - b) l'élaboration de méthodes et d'avis qui tiendraient dûment compte de la conservation de la biodiversité marine, tels que l'utilisation d'aires marines protégées, question soulevée au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies ;
- iii) le Comité scientifique et ses groupes de travail ne consacrent pas un temps suffisant à la discussion de considérations théoriques d'ordre biologique, écologique et de conservation qui, pourtant, seraient susceptibles de faciliter leurs travaux ;
- iv) ces dernières années, les travaux du WG-EMM et du WG-FSA ont convergé ; leurs travaux pourraient bénéficier de la présence d'experts respectifs qui viendraient discuter avec eux des questions d'intérêt commun, plutôt que de travailler avec chacun d'eux indépendamment ou en parallèle ;

- v) le programme de travail actuel pourrait être subdivisé de sorte que certaines tâches n'auraient pas à être effectuées aussi fréquemment : les évaluations du poisson des glaces, par exemple, seraient entreprises à la demande des Membres à la suite de campagnes d'évaluation, les évaluations de la légine pourraient être révisées tous les 2 ou 3 ans, une fois que les évaluations seraient consolidées et celles de krill pourraient être revues tous les 5 ans ;
- vi) il est important que la structure et les engagements de la réunion soient tels que les Membres faisant face à des restrictions budgétaires et à des ressources limitées puissent continuer à participer aux travaux du Comité scientifique, ce qui pourrait impliquer un réajustement du programme de travail pour s'attacher aux tâches hautement prioritaires plutôt que de créer davantage de réunions et de nouveaux ateliers pour discuter de nouvelles questions ;
- vii) la proposition figurant dans SC-CAMLR-XXIV/BG/30 tient compte de nombreuses questions soulevées aux réunions du WG-EMM et du WG-FSA et tente de s'adapter aux nouvelles initiatives, à la nécessité d'intégrer l'expertise et à celle de rationaliser les priorités de travail et de faciliter la participation de tous les membres du Comité scientifique à ses travaux.

13.2 Le Comité scientifique, par le biais, notamment, d'un sous-groupe *ad hoc*, discute des conséquences de cette proposition, en tenant compte des commentaires déjà présentés par les groupes de travail et des idées nouvelles exprimées par les participants.

13.3 A la lumière de ces discussions, le Comité scientifique estime que le moment est venu d'effectuer un bilan détaillé de la manière dont les activités du Comité scientifique pourraient être rationalisées afin de mieux servir les objectifs de la Commission.

13.4 Le Comité scientifique reconnaît la nécessité d'envisager une réorganisation de ses travaux pour améliorer l'équilibre, la conduite et l'intégration des travaux entre les éléments principaux de son programme de travail, notamment :

- i) les aspects biologiques et écologiques fondamentaux
- ii) la mise en place de méthodes d'évaluation robustes
- iii) la création de modèles appropriés
- iv) l'application de toutes ces approches à la formulation de tout un éventail d'avis sur les procédures de conservation et de gestion des systèmes et des stocks.

Il reconnaît que l'approche exposée dans SC-CAMLR-XXIV/BG/30 représente une solution parmi tant d'autres et note que cette proposition a déjà fait l'objet de maintes délibérations et que les tableaux présentés dans le document donnent une vue d'ensemble très utile des programmes de travail, en cours ou pour l'avenir, du Comité scientifique.

13.5 Le Comité scientifique reconnaît également la nécessité de traiter de diverses autres questions de réorganisation du programme et de l'organisation de ses propres travaux et de ceux de ses groupes subsidiaires, tels que :

- i) la mise en place d'un programme regroupant des ateliers qui travailleraient en étroite collaboration sur les principaux thèmes ;

- ii) des propositions visant à ce que les travaux d'intersession soient effectués principalement par le biais de la communication électronique ;
- iii) la révision de la structure et de la fonction des sous-groupes existants ;
- iv) la révision de la fréquence à laquelle les différentes questions doivent être examinées par les sous-groupes ;
- v) la faisabilité d'avoir recours à d'autres experts et à d'autres ressources pour compléter les travaux des groupes de travail et du Comité scientifique.

13.6 A cette fin, le Comité scientifique établit un comité directeur constitué des responsables des principaux groupes subsidiaires existants (WG-EMM, WG-FSA, WG-IMAF *ad hoc* et WG-FSA-SAM), leur demandant de coopter quelques autres membres du Comité scientifique dotés d'expérience et de représentation. Le comité directeur sera placé sous la responsabilité de R. Holt.

13.7 Il charge le sous-groupe de préparer les premières propositions qui seront examinées à la réunion de 2006 du WG-EMM et de les réviser comme il se doit pour qu'elles puissent être discutées cette même année aux réunions du WG-FSA et du Comité scientifique. A chaque étape du processus, les propositions devraient être disponibles pour que tous les membres du Comité scientifique puissent les commenter (par le biais d'une page prévue à cet effet dans la section du site Web de la CCAMLR réservés au Comité scientifique).

13.8 Le Comité scientifique note que, même si cette proposition de réorganisation est acceptée au consensus à la réunion de 2006, les changements nécessaires ne pourront être appliqués avant les réunions de 2007 des groupes de travail. Si le sous-groupe doit poursuivre ses travaux en 2007, les changements ne seront alors appliqués qu'en 2008 au plus tôt. Dans l'intérim, il est prévu que les structures et l'organisation actuelles restent inchangées.

13.9 Le Comité scientifique note que tout changement est susceptible d'avoir des répercussions budgétaires et autres. Il reconnaît que quels que soient les changements recommandés et adoptés, il est peu probable que les réunions officielles des groupes de travail soient inférieures à cinq semaines (au moins au départ). Il conviendra d'envisager comment conserver la participation des Membres dont les ressources sont limitées.

13.10 En mettant au point ses attributions, le Comité directeur estime que toute proposition de changement proposé doit faire l'objet d'un plan visant à accroître le rendement du Comité scientifique, en misant sur l'efficacité plutôt que sur la rapidité de la mise en œuvre. Il importe de rappeler que, dans le cadre des structures actuelles, le Comité scientifique de la CCAMLR a fait avancer de nombreux domaines scientifiques avec succès et que le processus de changement devrait être considéré comme un processus d'évolution. De même que lorsque, à la suite de leur évolution, le WG-Krill et le WG-CEMP sont devenus le WG-EMM, il ne s'agira pas forcément de créer des groupes de travail entièrement nouveaux, avec des ordres du jour tout neufs, mais d'ajuster et de réorganiser les programmes et initiatives de travail existants.

13.11 Le Comité scientifique approuve les attributions du comité directeur de la révision de la structure des groupes de travail du Comité scientifique, comme suit :

1. Les travaux du comité directeur seraient divisés en trois parties :
 - i) la révision des priorités scientifiques et ce qui entrave leur réalisation ;
 - ii) les différentes possibilités de faciliter les travaux du Comité scientifique, y compris un calendrier de mise en œuvre ;
 - iii) la soumission d'un document de décisions au Comité scientifique.
2. Le processus de révision devrait porter, entre autres, sur l'étude d'autres solutions parmi lesquelles on pourrait envisager :
 - i) la manière de mettre au point la structure actuelle des groupes de travail et les mécanismes qui pourraient être nécessaires pour faciliter leur interaction ;
 - ii) la révision des attributions des groupes de travail pour qu'elles servent mieux les objectifs du Comité scientifique ;
 - iii) le regroupement des priorités actuelles du Comité scientifique et des groupes de travail existants puis la conception d'une structure qui puisse répondre à ces tâches prioritaires.
3. Les changements qui seront effectués ne devraient, en aucun cas, avoir d'effets négatifs sur les avis qui seront présentés au Comité scientifique. Pour cette raison, le comité directeur devrait mettre en place un calendrier de mise en œuvre pour que la transition entre les structures existantes et la nouvelle organisation n'ait qu'un impact minime sur la présentation d'avis au Comité scientifique. Ce calendrier des différentes options dépendra de l'ampleur des changements associés à chacune.
4. Le comité de direction devrait tenter de présenter un document de décision au Comité scientifique, après concertation avec tous les groupes de travail, à la réunion de 2006 ou, si ce n'est pas possible, au plus tard à la réunion de 2007. Ce document devrait exposer les diverses possibilités de restructuration et les calendriers correspondants de mise en œuvre.
5. Le comité directeur devrait fonctionner principalement par courrier électronique, en profitant des possibilités de forum de discussion offertes par le secrétariat. Il devrait être ouvert à tous les membres du Comité scientifique et de ses groupes de travail.

Activités d'intersession de 2005/06

13.12 C'est avec grand plaisir que le Comité scientifique accepte l'invitation de la Namibie qui se propose d'accueillir la réunion de 2006 du WG-FSA-SAM (une semaine) et celle du

WG-EMM (deux semaines) du 10 au 18 juillet 2006. De plus, en même temps que le WG-FSA-SAM se réunirait le JAG qui vient d'adopter une nouvelle structure. Les dates exactes et les lieux de réunion seront annoncés dès que possible.

13.13 Le Comité scientifique révisé et approuve les plans de travail d'intersession du WG-EMM, du WG-FSA et du WG-IMAF *ad hoc*.

13.14 Le Comité scientifique approuve la convocation des réunions ci-dessous pour la période d'intersession 2005/06 :

- i) réunion du SG-ASAM à Hobart en mars 2006, parallèlement à la réunion du groupe de travail sur la technologie et les sciences acoustiques des pêches du CIEM (ICES-FAST, en anglais) (annexe 5, paragraphes 13.9 à 13.11) (responsable – R. O'Driscoll (Nouvelle-Zélande) ;
- ii) deuxième atelier sur la détermination de l'âge de *C. gunnari* prévu entre avril et juin 2006 (annexe 5, paragraphe 9.11) (responsable – sera annoncé ultérieurement) ;
- iii) réunion du WG-FSA-SAM en Namibie, la semaine qui précède celle du WG-EMM-06 (dates approximatives du 10 au 14 juillet 2006) (responsable – C. Jones) ;
- iv) réunion du JAG en Namibie, la semaine qui suit celle du WG-FSA-SAM-06 (dates approximatives du 17 au 21 juillet 2006) (responsable – sera annoncé ultérieurement) ;
- v) réunion du WG-EMM en Namibie du 17 au 28 juillet 2006 – le deuxième atelier sur les procédures de gestion se tiendra pendant la première semaine de la réunion (coresponsables – T. Akkers et C. Reiss) ;
- vi) réunion du WG-FSA, y compris WG-IMAF *ad hoc*, à Hobart du 9 au 20 octobre 2006 (responsable – S. Hanchet).

13.15 Les dates et les lieux de réunion du JAG, du SG-ASAM et de l'atelier sur la détermination de l'âge seront fixés en concertation avec les organisateurs ; des informations seront communiquées au Comité scientifique début 2006.

13.16 Le Comité scientifique estime que dans ses travaux de 2005/06, le secrétariat devrait accorder la plus haute priorité aux tâches suivantes :

- les travaux de soutien concernant les évaluations de la légine, du poisson des glaces et des espèces des captures accessoires que devra réaliser le WG-FSA ;
- les travaux de soutien concernant la subdivision des limites de capture du krill entre les diverses SSMU de la zone 48.

13.17 Le Comité scientifique accueille chaleureusement K. Reid, le nouveau responsable du WG-EMM.

Rapport du WG-FSA

13.18 Le Comité scientifique remercie le WG-FSA d'avoir réorganisé la structure et le format de son rapport comme il le lui avait conseillé en 2004 (SC-CAMLR-XXIII, paragraphes 13.12 et 13.13). Le texte même du rapport du WG-FSA présente, d'une manière claire et équilibrée, les travaux accomplis en 2005. Toutefois, les nombreux appendices font du rapport un rapport long et complexe, de 119 pages de plus que le rapport du WG-FSA-04. En conséquence, il est estimé que le budget accusera un dépassement de quelque 44 000 AUD (paragraphe 10.1).

13.19 Le Comité scientifique constate que la taille importante du rapport est en partie imputable à la description d'une nouvelle méthode d'évaluation (CASAL) et de la première évaluation d'une pêcherie exploratoire (la légine dans les sous-zones 88.1 et 88.2), ainsi qu'aux opinions divergentes sur certaines évaluations (la légine dans la sous-zone 48.3, par ex.).

13.20 Le Comité scientifique constate également que le WG-FSA a créé des Rapports de pêcheries pour huit pêcheries, lesquels seront placés en appendices. Certains d'entre eux ne devraient pas grandement changer ces prochaines années et ne nécessiteront peut-être pas de traduction sur une base régulière.

13.21 Le Comité scientifique s'inquiète fortement du dépassement du budget et examine diverses manières de réduire les frais de traduction et de publication du rapport du WG-FSA. Tous les Membres reconnaissent que le rapport est long. Les besoins des Membres ne sont toutefois pas tous les mêmes à l'égard des informations et il ne leur est pas possible de s'accorder sur les sections du rapport qu'il conviendrait de conserver et celles qu'il serait possible de supprimer.

13.22 De plus, le Comité scientifique rappelle que le WG-FSA a tenté de réduire le coût de la traduction en 2003, en plaçant certains appendices dans des documents d'informations générales. Du fait de cette approche, les informations n'étaient disponibles qu'en anglais et elles étaient soumises aux règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR. Alors que cette solution permettait de réduire considérablement les coûts, les Membres l'ont en général trouvée inacceptable (SC-CAMLR-XXII, paragraphes 10.3 à 10.5 ; SC-CAMLR-XXIII, paragraphe 13.11).

13.23 Le Comité scientifique note, par ailleurs, que les nouvelles méthodes d'évaluation et les nouvelles évaluations de pêcheries exploratoires mises en place par le WG-FSA nécessitent une documentation détaillée pendant les 2 ou 3 années à venir. Toutefois, une fois que les méthodes seront établies et que les évaluations seront au point pour les pêcheries exploratoires, il est prévu que le rapport du WG-FSA affiche une réduction tant en taille qu'en complexité.

13.24 Le Comité scientifique sollicite l'avis de la Commission sur le contenu du rapport du WG-FSA : quelles sont les sections du rapport qui sont essentielles aux travaux des membres de la Commission, et quelles sont celles qui ne le sont pas ? Les sections qui ne le sont pas peuvent être placées dans les archives du WG-FSA pour qu'il soit possible de les retrouver lors de réunions ultérieures du groupe de travail.

13.25 Afin de réduire quelque peu les coûts associés à la longueur du rapport 2005 du WG-FSA, le Comité scientifique décide que les rapports de pêche traduits ne devraient être publiés que sous forme électronique, sur le site Web de la CCAMLR. Il est convenu que ces rapports seront placés sur le site dans la section des "Publications" qui relève du domaine public. Les autres appendices seront traduits et publiés dans le rapport du SC-CAMLR.

Deuxième réunion du sous-groupe sur les méthodes
des campagnes d'évaluation acoustique et les méthodes d'analyse

13.26 Suite aux recommandations du WG-FSA (annexe 5, paragraphe 13.11), le Comité scientifique accepte de convoquer une deuxième réunion du SG-ASAM.

13.27 Les attributions de cette réunion seront limitées à des questions relatives aux campagnes d'évaluation de *C. gunnari*, notamment : i) la définition de la réponse acoustique de *C. gunnari* en fonction de la fréquence ; et ii) la classification de l'intensité de rétrodiffusion par volume attribuée à *C. gunnari* par opposition aux autres taxons.

13.28 Le Comité scientifique demande également des avis d'ordre plus général sur le déroulement des campagnes d'évaluation acoustique, notamment sur : i) la conception des campagnes d'évaluation ; ii) la documentation des méthodes suivies lors des campagnes d'évaluation ; iii) la présentation des résultats ; et iv) les protocoles d'archivage des données.

13.29 Les Membres décident d'avoir recours à des experts pour concertation, notamment des experts associés au groupe ICES-FAST.

13.30 Le Comité scientifique approuve un plan proposé par S. Hanchet selon lequel R. O'Driscoll serait responsable de la deuxième réunion du SG-ASAM, qui se tiendrait à Hobart (Australie) pendant 1–3 jours, parallèlement à la réunion du groupe ICES-FAST, du 27 au 30 mars 2006 et que la participation financière d'un maximum de trois experts devrait être prévue. Il est convenu que le soutien financier offert aux experts invités se limitera aux indemnités journalières d'experts qui seront déjà à Hobart pour assister à la réunion du ICES-FAST.

13.31 Le Comité scientifique décide que les attributions de la participation des experts invités seront les suivantes :

1. Assister à la deuxième réunion du SG-ASAM qui se tiendra en même temps que celle du ICES-FAST à Hobart (Australie) du 27 au 30 mars 2006.
2. Offrir consultation et avis sur la définition de la réponse acoustique de *C. gunnari* en fonction de la fréquence.
3. Offrir consultation et avis sur la classification de la réponse acoustique de rétrodiffusion par volume attribuée à *C. gunnari* par opposition aux autres taxons.

4. Offrir consultation et avis sur le déroulement des campagnes d'évaluation acoustique : i) la conception des campagnes d'évaluation ; ii) la documentation des méthodes suivies lors des campagnes d'évaluation ; iii) la présentation des résultats ; et iv) les protocoles d'archivage des données.

13.32 Le Comité scientifique note que les prochaines réunions du SG-ASAM pourraient traiter de la réponse acoustique et de la classification de l'intensité de rétrodiffusion par volume attribuée aux autres taxons, à savoir *Pleuragramma* spp., les espèces de myctophidés et *E. crystallorophias*.

Activités du groupe CCAMLR-API pendant la période d'intersession

13.33 En 2004, le Comité scientifique a reconnu qu'une campagne d'évaluation synoptique menée dans la région sud atlantique serait l'activité la plus appropriée que la CCAMLR pourrait mener pendant l'API-2008 (SC-CAMLR-XXIII, paragraphes 15.4 à 15.7). Il a noté les suggestions du WG-EMM à l'égard des activités possibles que la CCAMLR pourrait mener dans le cadre de l'API (SC-CAMLR-XXIII, annexe 4, paragraphes 7.1 à 7.4), mais a reconnu que la CCAMLR recevrait plus facilement le soutien du groupe de planification de l'API si elle menait une seule activité à grande échelle. Il a été décidé de réaliser une campagne d'évaluation acoustique et par échantillonnage au filet dans la région de l'Atlantique sud et que cette campagne serait axée sur le krill, mais que des données biologiques et physiques complémentaires seraient collectées et des observations seraient effectuées sur le zooplancton, les mammifères et les oiseaux de mer.

13.34 La Commission a noté que le Comité scientifique a établi un groupe directeur d'intersession sous la direction de V. Siegel pour formuler une manifestation d'intérêt (EoI pour Expression of Intent) de la CCAMLR pour l'API et la soumettre au groupe conjoint de l'API à la date limite du 14 janvier 2005 (CCAMLR-XXIII, paragraphe 19.8).

13.35 Le groupe directeur a élaboré cette EoI qu'elle a soumise au comité conjoint de l'API (SC-CAMLR-XXIV/BG/2 Rev. 1). En même temps, le contact a été établi avec le président du Comité scientifique de la CBI, le président du groupe d'experts du SCAR sur les oiseaux et le comité de direction du CoML, pour inviter ces groupes à participer activement à l'activité CCAMLR-API-2008.

13.36 Le comité conjoint de l'API a évalué la proposition de la CCAMLR et l'API a officiellement reconnu l'initiative de la CCAMLR. Cette proposition est citée sur la page d'accueil de l'API sous la référence EoI 148. Après une évaluation et des discussions exhaustives au sein du groupe directeur de la CCAMLR, ainsi qu'avec le groupe conjoint de l'API, la campagne CCAMLR-API-2008 est devenue le "projet phare" du thème "Ressources naturelles, Antarctique".

13.37 Le Comité directeur de la CCAMLR examine les futures activités de la réunion de 2005 du WG-EMM. Pour cette raison, il semble nécessaire d'élaborer les attributions du groupe relativement à la conduite de ses prochains travaux. Compte tenu du fait que la campagne CCAMLR-API-2008 est devenue le "projet phare" du thème principal "Ressources naturelles, Antarctique", le sous-groupe discute du contexte plus général des objectifs de cette campagne.

13.38 En conséquence, la proposition générale a été rédigée et distribuée aux membres du groupe directeur ainsi qu'aux principaux scientifiques engagés dans des propositions connexes qui tombent dans les attributions du consortium de la CCAMLR. La proposition finale a été soumise à l'API en tant que proposition de consortium le 7 septembre 2005 (SC-CAMLR-XXIV/BG/2 Rev. 1).

13.39 Le Comité scientifique accepte la proposition de la CCAMLR, soumise en tant que EoI 148 visant à mener une campagne d'évaluation à grande échelle, multinationale, synoptique effectuée par plusieurs navires en 2008. Le Comité scientifique approuve aussi la proposition élargie soumise par le groupe directeur de la CCAMLR et les EoI connexes en tant que proposition générale du consortium de la CCAMLR qui a une perspective circumantarctique plus large que la proposition principale soumise par la CCAMLR. Le projet d'attributions pour le groupe directeur de la CCAMLR (voir SC-CAMLR-XXIV/BG/2 Rev. 1 et annexe 4, appendice E) a été approuvé par le Comité scientifique.

13.40 Le Comité scientifique demande à la Commission de donner son aval au projet principal de la CCAMLR (EoI 148) et au projet général.

13.41 D'ores et déjà, un Membre s'est engagé à allouer des jours de navire au projet principal. D'autres Membres se sont déclarés prêts à participer à la campagne d'évaluation à grande échelle.

13.42 Le Comité scientifique prend note de l'intérêt manifesté par le Pérou à l'égard de campagne CCAMLR-API-2008. Il encourage ce pays à participer à cet exercice international à plusieurs navires en tant qu'état adhérent à la Commission. Le Comité scientifique accepte la recommandation suggérant d'inviter des scientifiques péruviens à la prochaine réunion du WG-EMM et aux prochaines réunions de planification du groupe directeur de la campagne CCAMLR-API.

13.43 Le Comité scientifique encourage tous les Membres à participer activement au projet principal de la CCAMLR. Les engagements fermes relatifs aux jours de navire et aux autres activités devront être soumis à la prochaine réunion du sous-groupe qui se tiendra conjointement avec celle du WG-EMM en juillet 2006. Ces informations sont essentielles pour que le sous-groupe puisse commencer la planification et la coordination des activités de terrain en vertu des attributions.

Atelier conjoint CCAMLR-CBI

13.44 Le Comité scientifique prend note de la discussion du WG-EMM (annexe 4, paragraphe 6.55) sur les travaux réalisés au sein de divers forums pour développer des modèles de l'écosystème marin de l'Antarctique, notamment en modélisant les prédateurs de krill pour que les Comités scientifiques de la CCAMLR et de la CBI puissent rendre des avis sur des questions de gestion relatives à la région. Il note également que le WG-EMM a demandé que soit élaborée à l'intention du Comité scientifique, une proposition d'atelier conjoint CCAMLR-CBI (annexe 4, paragraphes 6.33 à 6.37) ; cette proposition figure dans SC-CAMLR-XXIV/BG/31.

13.45 Le Comité scientifique note que :

- i) le SC-CAMLR est l'organisme le plus important qui collecte, rassemble et utilise les connaissances sur les prédateurs de krill et leurs interactions avec le krill et d'autres éléments de l'écosystème dans le dessein de rendre des avis sur la gestion de l'écosystème marin en Antarctique ;
- ii) le Comité scientifique de la CBI (SC-CBI) est l'organisme le plus important qui collecte, rassemble et utilise les connaissances sur l'abondance des cétacés et les autres connaissances sur l'écosystème marin de l'Antarctique dans le dessein de rendre des avis de gestion ;
- iii) les membres des deux Comités scientifiques s'attachent à mettre au point des modèles de l'écosystème marin de l'Antarctique qui pourraient former la base des avis de gestion rendus ;
- iv) il serait utile pour les deux Comités scientifiques d'utiliser de manière homogène les connaissances sur les prédateurs de krill, à savoir les estimations d'abondance, les tendances des populations et les paramètres des processus écologiques clés, tels que l'environnement physique et la dynamique du réseau trophique.

13.46 Le Comité scientifique estime qu'un atelier serait utile pour revoir l'état et les caractéristiques des informations, y compris les connaissances sur l'abondance, les tendances des populations et les paramètres, nécessaires pour développer des modèles de l'écosystème en vue de rendre des avis de gestion sur les prédateurs de krill de l'écosystème marin de l'Antarctique. Il serait par ailleurs souhaitable que l'atelier soit coordonné conjointement par les Comités scientifiques de la CCAMLR et de la CBI.

13.47 Le Comité scientifique accepte d'établir un Comité directeur pour fixer le programme de travail en préparation de l'atelier en 2008. Les attributions suivantes sont convenues :

1. Considérer quelles informations seraient nécessaires pour développer des modèles de l'écosystème marin de l'Antarctique sur lesquels reposeraient les avis de gestion.
2. Considérer d'une part, comment les informations pourraient être utilisées dans la modélisation de l'écosystème marin de l'Antarctique et d'autre part la qualité des informations et les lacunes qu'il convient de combler en priorité avant que lesdites informations soient utilisées pour développer ces modèles.
3. Considérer les métadonnées, plutôt que chacun des jeux de données en faisant des analyses pour les résumer ; en effet, les métadonnées comprendraient des informations sur les estimations d'abondance, les tendances et les paramètres des populations, la source de ces données et les méthodes ayant permis de les estimer.

13.48 Le Comité scientifique demande au comité directeur de travailler, si besoin est, en liaison avec les propriétaires des données sur la manière de rendre compte des informations tirées de leurs données qui seront utilisées pendant l'atelier.

13.49 Le Comité scientifique estime que des experts en matière de développement de modèles d'écosystème marin de l'Antarctique, tels que la GLOBEC ou le CIDE, devraient participer à l'atelier afin de faciliter la discussion du type et de la qualité des informations nécessaires au développement des modèles sur lesquels reposeront les avis de gestion émis.

13.50 Dans la réalisation de ses travaux, le comité directeur devrait, entre autres :

- i) examiner le rapport de l'Atelier sur les modèles plausibles de l'écosystème visant à tester les approches de la gestion du krill (SC-CAMLR-XXII, annexe 4, appendice D) ;
- ii) revoir l'état et les caractéristiques des informations, y compris les connaissances sur l'abondance, les tendances des populations et les paramètres, nécessaires pour développer des modèles de l'écosystème en vue de rendre des avis de gestion sur les prédateurs de krill de l'écosystème marin de l'Antarctique ;
- iii) résumer les divers types d'informations, y compris les connaissances sur l'abondance, les tendances des populations et les paramètres, servant à modéliser l'écosystème marin de l'Antarctique en vue de rendre des avis de gestion ; ces informations pourraient entre autres porter sur :
 - a) les éléments physiques et biologiques clés des modèles définis aux échelles spatio-temporelles pertinentes ;
 - b) la production de taxons clés et les caractéristiques de leur cycle vital ;
 - c) les fonctions relatives aux déplacements et à l'espace ;
 - d) les relations trophiques, y compris les rapports prédateur-proie et la compétition entre les deux ;
 - e) l'initialisation des biomasses (actuelles ou anciennes) ;
- iv) examiner l'état relatif (quantité et qualité) des informations actuelles, en s'attachant plus particulièrement à l'ensemble des prédateurs de krill dans le réseau trophique antarctique, y compris les poissons, les calmars, les manchots, les oiseaux volants, les phoques et les baleines ; ces informations concernent :
 - a) l'abondance, les tendances et la structure spatio-temporelle des populations ;
 - b) les paramètres utilisés pour capturer les relations entre la répartition et le comportement des prédateurs et les glaces de mer, la bathymétrie et l'océanographie ;
- v) revoir les paramètres nécessaires pour modéliser les influences du haut vers le bas et du bas vers le haut sur la biomasse de krill ;
- vi) identifier les principales lacunes dans les connaissances ;

- vii) examiner l'importance relative des informations nécessaires pour explorer convenablement le rôle des prédateurs de krill dans l'écosystème marin de l'Antarctique.

13.51 Le Comité scientifique recommande d'inviter le SC-CBI à se joindre au SC-CAMLR pour organiser cet atelier. Il demande que :

- i) le secrétariat corresponde avec le secrétariat de la CBI pour lui faire part de cette invitation ;
- ii) l'observateur de la CCAMLR auprès de la CBI, K.-H. Kock, s'attache avec le comité directeur à correspondre avec les présidents de la CBI et du SC-CBI à engager des discussions entre les deux Comités scientifiques, pour que ladite invitation puisse être considérée à la prochaine session du SC-CBI.

13.52 Le Comité scientifique charge le comité directeur d'établir un plan de travail et de mettre en place des sous-groupes pendant la période d'intersession pour entamer la préparation de matériel en vue de l'atelier en 2008. Il désire que soit présentée l'année prochaine une proposition exhaustive sur l'atelier, précisant les détails du plan de travail pour 2007–2008, le lieu de réunion et le budget. Il est reconnu que le nouveau siège de la CCAMLR serait un lieu de réunion tout à fait adéquat pour l'atelier, dans la mesure où les dates et le budget conviennent et à condition que le secrétariat soit disponible.

13.53 Le Comité scientifique décide que le comité directeur serait au départ composé de : A. Constable (responsable), M. Goebel, K. Kovacs, J. Pierre, P. Trathan et C. Southwell. Le Comité scientifique demande que les Membres participent à l'élaboration du programme de travail et que le comité directeur recueille leurs commentaires et les mette à jour.

Invitation des observateurs à la prochaine réunion

13.54 Le Comité scientifique décide d'inviter à SC-CAMLR-XXV tous les observateurs qui étaient déjà invités à la session de 2005.

13.55 En reconnaissant l'importante contribution qu'apportent les observateurs à ses travaux (voir par ex., SC-CAMLR-XXIV/7), le Comité scientifique cherche comment améliorer celle des experts aux prochaines réunions des groupes de travail.

13.56 Le Comité scientifique estime que des observateurs invités aux réunions du SC-CAMLR, conformément au règlement intérieur, pourraient l'être également à celles du groupe de travail ayant lieu pendant la période d'intersession, en vertu des conditions suivantes :

- i) tous les observateurs participent aux réunions conformément au règlement intérieur du Comité scientifique ;
- ii) les observateurs qui apportent une contribution d'expert soumettent des documents de réunion aux termes des directives de soumission de documents de réunion aux groupes de travail (paragraphe 12.13 à 12.16) ;

- iii) le responsable de la réunion et le président du Comité scientifique examinent tous les documents soumis par les observateurs et déterminent la valeur scientifique de chacun et sa pertinence par rapport aux objectifs de la réunion ;
- iv) sous réserve de l'accord du responsable de la réunion et du président du Comité scientifique, les observateurs dont la contribution aura été importante (par le biais d'un document de réunion) seront invités à participer à la réunion de la période d'intersession.

13.57 Le Comité scientifique estime qu'il serait utile de refléter dans le règlement intérieur l'intention visée au paragraphe 13.56 à sa prochaine réunion.

13.58 Dans le cours de la réunion, la Commission avise le Comité scientifique d'un changement mineur qu'elle propose d'apporter au règlement intérieur à l'égard de la participation des observateurs.

13.59 Ce changement est proposé pour clarifier la condition de notification applicable aux observateurs aux réunions.

13.60 Le Comité scientifique estime qu'il n'est pas à même de changer son règlement intérieur tant que la Commission n'aura pas adopté de changements. En conséquence, il recommande de renvoyer cette question à sa prochaine réunion. Dans l'intervalle, si un problème se présente quant à la présence d'observateurs, il est demandé au secrétariat de prendre une décision fondée sur le règlement de la Commission.

Invitation d'experts aux réunions des groupes de travail

13.61 Le Comité scientifique accepte d'inviter des experts externes aux réunions de 2006 du WG-FSA-SAM et du SG-ASAM (sections 10 et 13).

Prochaine réunion

13.62 La prochaine réunion du Comité scientifique se tiendra au siège de la CCAMLR à Hobart (Australie), du 23 au 27 octobre 2006.